

DELIBERATION N° 2002/02-05 - CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE - ANNEE 2002 - FERMETURE D'UNE CLASSE

Madame RAVON donne lecture à l'Assemblée d'un courrier envoyé par l'Inspection Académique, en date du 18 janvier 2002, informant la Ville de Ludres du projet de retrait " à suivre " d'une classe de l'école élémentaire Pierre LOTI pour la rentrée prochaine. Elle propose au Conseil Municipal de s'opposer à la fermeture de cette classe en se basant sur les éléments suivants :

les effectifs retenus par l'Inspection Académique ne prennent pas en compte les renseignements transmis le 7 janvier dernier par la Mairie relatifs à l'installation prochaine de nouvelles familles sur le secteur " Chaudeau Ouest " comprenant un total de 87 pavillons dont :

- 36 pavillons en cours de construction seront habités pour septembre 2002
- un programme de 20 pavillons vient de commencer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre LOTI pour la rentrée scolaire 2002-2003 compte tenu des éléments évoqués ci-dessus.